



CONSIGNES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE / 23 mars 2025

L'élection pour le renouvellement du Comité Directeur de la ligue des échecs d'Occitanie aura lieu le dimanche 23 mars 2025, après la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de notre association.

En cas d'impossibilité de vous rendre à cette Assemblée Générale, deux possibilités s'offrent à vous pour voter :

- vous pouvez donner soit :
 - mandat spécial à un licencié de votre club, qui vous représentera ;
 - ou procuration à un autre club, qui sera représenté par son président ou son mandataire spécial ;

Pour l'Assemblée Générale Élective, conformément aux 5.5 et 6.2 des statuts, vous avez la possibilité de voter par correspondance grâce au matériel de vote du présent courrier.

Ce courrier contient :

- un ou plusieurs bulletins de vote indiquant le nombre de voix dont dispose votre club. Veillez à n'apporter **ni rature ni signe distinctif** sur le bulletin auquel cas il serait déclaré nul
- une enveloppe de vote en couleur, dans laquelle vous mettrez **uniquement** votre bulletin (1)
- le « Bon pour Pouvoir » permettant l'identification du club votant que vous devez signer
- une enveloppe à l'adresse du président de la CSOE où vous glisserez l'enveloppe de vote et le bon pour pouvoir permettant l'identification du club. **Pensez à l'affranchir** avant de la renvoyer à l'adresse déjà indiquée.

(1) Pour les clubs qui ont plus de 4 voix : vous disposez de deux (ou 3) enveloppes de vote et d'autant de bulletins de vote, afin de garantir le secret du suffrage. Il vous faut mettre chaque bulletin de vote dans chaque enveloppe